



Réunions thématiques avec les acteurs environnementaux du territoire

Compte-rendu

Dates : lundis 7 et 14 septembre 2026 de 14 h à 16 h 30

Lieu : Réunions en visioconférence

Les représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Franck Gimenez, Chef de projet
- Line Romdhane, Chargée de mission environnement

Avec l'appui de Setec, bureau d'études techniques pour la Région

- Rémy Bonnet, Ingénieur environnement

Participants :

- Commune de Tignieu-Jamezieu (maître d'ouvrage de la gestion de l'ENS Marais de la Léchère en collaboration technique avec le CEN)
- Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD)
- Association Porte de l'Isère Environnement (APIE)
- Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)
- Lo Parvi
- Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Isère
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Isère
- France Nature Environnement (FNE) Isère

D'autres organisations ont été conviées mais n'étaient pas représentées : FNE Rhône, Groupe Chiroptères Rhône-Alpes (GCRA), ACCA Chasse, Fédérations de pêche, Vega Environnement, Club Entomologique Rosalia et Gentiana.

Introduction

Dans le cadre de la concertation continue sur le projet de liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu, la Région Auvergne-Rhône-Alpes organise des réunions thématiques avec différents groupes d'acteurs constitués afin de partager l'avancement du projet et recueillir leurs contributions sur des sujets spécifiques relevant de leurs domaines d'expertise.

Les réunions thématiques des lundis 7 et 14 septembre, ont réuni en visioconférence les acteurs du domaine de l'environnement (associations, conservatoires, collectivités gestionnaires d'espaces naturels).

Après un mot d'introduction, la Région rappelle les principaux objectifs du projet de liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu, comprenant la création d'une ligne de tramway et d'un itinéraire cyclable et piéton, ainsi que l'avancement du projet à l'issue de la concertation préalable.

Il est précisé que les études sont actuellement au stade de la faisabilité approfondie et que les études de conception détaillées permettront d'affiner les solutions techniques ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation environnementale.

La réunion vise à présenter les résultats du volet écologique de l'étude de faisabilité réalisé dans l'aire d'étude centrée sur le tracé de l'ancien Chemin de Fer de l'Est de Lyon (CFEL).

Présentation du volet écologique de l'étude de faisabilité

La Région et le bureau d'études Setec présentent les résultats du volet écologique de l'étude de faisabilité basé sur :

- Une analyse bibliographique intégrant notamment les données Biodiv'AURA ;
- Un inventaire Habitat-Faune-Flore 4 saisons qui a porté sur les habitats naturels, la flore (dont bryophytes), l'ensemble des groupes faunistiques et les corridors écologiques ;
- Une délimitation réglementaire des zones humides.

Les principaux secteurs à enjeux identifiés sont :

- Les milieux arbustifs et arborés sur le CFEL et haies le long de l'A432, des voies de TGV et de la RD517 (entre Meyzieu et Pusignan) ;
- Le marais de la Léchère Merlan et ses alentours ;
- Les boisements à l'ouest de Charvieu-Chavagneux ;
- Le lac de Fréminville ;
- La Bourbre et sa ripisylve ;
- Le marais de la Léchère de Molletunay ;
- La Girine et sa ripisylve ;
- Le sud de Barens ;
- L'étang du marais de la Besseye et ses alentours.

La présence de nombreuses espèces patrimoniales et/ou protégées est rappelée, ainsi que l'importance des corridors écologiques associés aux milieux humides, boisements, haies et cours d'eau aux abords directs du projet.

Principaux échanges à retenir

Les participants des deux sessions saluent la qualité et la solidité du volet écologique de l'étude de faisabilité. Les résultats sont considérés comme une base pertinente pour poursuivre la conception, sous réserve de compléter ou de vérifier certains points ciblés à partir des connaissances locales et de données détenues par les acteurs du territoire.

La Région prévoit de pouvoir mobiliser un partenaire naturaliste pour réaliser, sur la fin de l'année 2026 et en 2027, des prospections complémentaires ciblées et mettre à jour le volet écologique de l'étude de faisabilité, sans reprendre un inventaire complet sur quatre saisons.

Les représentants de la commune de Tignieu-Jamezieu expriment des attentes fortes concernant les enjeux hydrauliques et le maintien des fonctionnalités des zones humides traversées par le projet.



Les participants attirent également l'attention sur :

- Le risque de fragmentation écologique et le maintien des déplacements de la faune le long et au travers du corridor CFEL ;
- La préservation des arbres présentant un intérêt écologique et les besoins en renaturation dans le cadre des aménagements paysagers de la future infrastructure ;
- L'intégration à la conception de dispositifs adaptés pour les amphibiens, reptiles et petits mammifères (ouvrages de franchissement et habitats de reproduction) ;
- Les impacts potentiels des parkings-relais, stations et autres aménagements annexes, susceptibles de générer davantage d'impacts que le tramway lui-même, notamment sur les zones humides ;
- La prise en compte d'usages existants sur le territoire (chasse, pêche, fréquentation locale), notamment dans les marais de la Léchère de Molletunay et de la Besseye ;
- Le cumul des besoins compensatoires de plusieurs maîtres d'ouvrage de « grands projets » sur le territoire et l'importance d'associer les acteurs environnementaux porteurs de solutions.

Enfin, les participants recommandent de poursuivre ou d'engager des échanges notamment avec :

- L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) de la Bourbre ;
- La Fédération départementale des chasseurs ;
- Les associations de pêche concernées ;
- Les communes gestionnaires des ENS (Tignieu-Jamezieu pour le marais de la Léchère de Molletunay et Saint-Romain-de-Jalionas/Villemoirieu pour le marais de la Besseye).